

## **Extrait du Registre**

### **Des Délibérations du Conseil Municipal**

#### **2018 – 03 – 20 : CESSIION A TITRE GRACIEUX D'UNE PARTIE DES ESPACES VERTS DE L'OPÉRATION « REFLET BASSIN »**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-six mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

**Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.**

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2018

#### **PRÉSENTS :**

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, Monique POISSON, André MOUSTIÉ, adjoints

Chantal DABÉ, André CASTANDET, Nicole NUGEYRE, François-Xavier RAHIER, Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Bernard COLLINET, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Sylviane STOME, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

#### **ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION**

Patrick MALVAËS donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX

Mireille MAZURIER donne procuration à Ludovic DUCOURAU

Sylvie BANSARD donne procuration à Tony LOURENÇO

Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ

Jérémy DUPOUY donne procuration à Sylviane STOME

**Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance**

Dans le cadre de la réalisation de l'opération « Reflet Bassin » Cours de Verdun, il a été convenu que le projet permettrait la mise en œuvre du projet communal de création d'un cheminement piéton entre le Square de la Liberté et le parc du Château d'Eau. Ce sentier sera amené à franchir le bras Est du ruisseau du Bourg depuis le square de la Liberté, à cheminer sur l'île avant de franchir le bras Ouest, puis à suivre la berge du presbytère, pour enfin déboucher sur le sentier aménagé dans le parc du Château d'Eau conformément au plan joint.

Ces aménagements vont concourir à faciliter, et encourager, les déplacements à pied, la promenade, et plus globalement à renforcer le lien entre la ville et son littoral.

La SCCV « Reflets Bassin », maître d'ouvrage de l'opération, a accepté de céder au bénéfice de la Ville, à titre gracieux, la partie Nord de l'île devant accueillir ce cheminement, sur laquelle figurait un emplacement réservé (n°41), d'une surface d'environ 1000 m<sup>2</sup>-à confirmer par document d'arpentage- et à distraire de la parcelle BO 255.

Sur cette base, je vous propose :

- d'accepter la cession à titre gracieux d'une partie de la parcelle BO 255 d'environ 1000m<sup>2</sup> au bénéfice de la Ville ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte à venir ;
- de confier à Maître DUCOURAU, notaire à Gujan-Mestras, la rédaction l'acte à venir.
- tous frais inhérents à cette cession seront à la charge de la Ville.

**DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L' UNANIMITÉ (Patrick MALVAËS ne participe pas au vote)**

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX  
Maire de Gujan-Mestras



Publication le...30/03/2018  
GUJAN-MESTRAS le...30/03/2018.....